

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 21 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, , Noël Fraisse, Eric Bordereau.

Etienne Careil donne procuration Alexandre Vagnon

Paul Thiolière donne procuration à Noël Fraisse

Date de convocation : 15 janvier 2026

Secrétaire de séance : Noël Fraisse

OBJET : Intégration de la commune dans les statuts de l'association « Les Dahuttes »

L'association « les dahuttes » a pour objet de :

- concevoir, préparer et prendre toute mesure nécessaire à la création d'un lieu de vie appelé "hameau léger des Dahuttes"
- organiser et gérer le lieu de vie une fois celui-ci créé
- représenter le collectif d'habitant·es auprès des tiers.

Ses statuts, selon l'article 6, prévoient la possibilité pour la commune d'en devenir membre de droit afin d'assurer le suivi des intentions initiales.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'association,
DIT qu'un représentant membre du conseil participera aux assemblées générales avec voix décisionnelle unique et un droit de veto selon l'article 10, qu'il pourra déclencher la procédure de préservation selon les modalités prévues à cet effet selon l'article 11.3.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Noël Fraisse